



# RENOUVELLEMENT

D'UN PEUPEMENT VIEILLISSANT OU DÉPÉRISSANT

 **NEOSYLVA**  
*valoriser nos forêts*

# RENOUVELLEMENT D'UN PEUPEMENT VIEILLISSANT OU DÉPÉRISSANT

Le renouvellement consiste à rajeunir un peuplement par la coupe de bois. Il permet l'installation par régénération naturelle ou la plantation de jeunes arbres dans les zones mises en lumière.

Sur ce volet, Néosylva finance des travaux de renouvellement par plantation (en plein, en îlots) ou par régénération naturelle.

Néosylva mobilise un réseau local de gestionnaires et d'entreprises de travaux forestiers pour assister les propriétaires forestiers privés dans ces travaux, ainsi que dans la rédaction de document de gestion durable, la protection contre les dégâts de gibier, les entretiens et le suivi long terme des peuplements.

En contrepartie du financement engagé, Néosylva se rémunère sur une partie de la valeur créée à terme, qu'elle soit issue du bois ou d'éventuels autres services environnementaux rendus par la forêt, tels que la séquestration de CO<sub>2</sub>.



Sans apport de trésorerie



Surface  $\geq$  2ha (d'un seul tenant ou non)



Simplicité des démarches



Gestion sur le très long terme - Résiliable à partir de 7 ans



Charte environnementale



Renouvellement de la ressource en bois



Partenariats avec des acteurs forestiers locaux

## Répartition des coûts et recettes

	Propriétaire	Néosylva
Coûts de gestion et frais administratifs	0%	100%
Coûts des travaux forestiers	0 à 50%*	50 à 100%*
Recettes éventuelles issues de services environnementaux	0 à 50%**	50 à 100%**
Recettes de bois futures	50%	50%
Recettes de la chasse	100%	0%

\*Il est demandé au propriétaire de réinvestir dans le projet jusqu'à 50% des recettes de bois perçues au démarrage du contrat, dans la limite de 3.000€ HT/ha.

\*\*Déterminé au prorata de la participation du propriétaire aux coûts des travaux forestiers.

